

Mairie 1 Place de la Mairie  
SAINT MARTIN LE VIEUX  
87700

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### N°2023/35 EN DATE DU 28/09/2023

#### Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Représentés : 00

Votants : 13

Exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le 28 Septembre 2023, à 20h, à la mairie, selon la convocation en date du 22 septembre 2023, sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

**Présents :** Mmes ACHARD. DUBARRY. ESCALIER. BAYLE. MARCILLAUD. BRUZAT

Mrs LAVALADE. PETILLON. JOUHANNEAU. DELOMENIE. LEVEQUE. MOUSNIER. CARREAUD

Monsieur Damien LEVEQUE a été élu secrétaire de séance

#### CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA DESIMPERMEABILISATION DE LA COUR DE L'ECOLE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision d'effectuer une désimpermeabilisation de la cour de l'école.

Elle précise qu'il y a lieu de choisir un maître d'œuvre pour réaliser cette opération.

Elle indique qu'un appel à candidatures a été lancé, et présente au Conseil Municipal les différentes offres.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **retient** le **Cabinet VRD'EAU Conseils** sis à LIMOGES (Haute-Vienne), 50 avenue des Bénédictins et le **cabinet ALUPA** sis à LIMOGES (Haute-Vienne), 38 rue François Chénieux.
- **dit** que le montant forfaitaire de maîtrise d'œuvre sera de 10 627.50 HT soit 12 753€ TTC
- **autorise** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches, signer tous documents techniques et financiers nécessaires au bon déroulement des travaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;

Au registre sont les signatures ;

Le Maire, Sylvie ACHARD

Affichée le 03/10/2023  
Transmise le 03/10/2023

